

Le Petit Journal de Saint-Silvain Juillet 2019



*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr*

*Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,
Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

Le mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

En ce milieu d'année, les travaux d'aménagement du bourg, engagés il y a quatre ans, touchent à leur fin. Le mur de soutènement de la terrasse du restaurant vient d'être terminé. Il s'est agi, d'abord, de renforcer l'attractivité du bourg et, au-delà, de l'ensemble de notre Commune.

La rénovation de la salle des associations, elle aussi pratiquement achevée, répond au même objectif d'investir utilement et raisonnablement.

Une inauguration de tous ces nouveaux aménagements est prévue le samedi 31 août prochain à 10 h 30. La Municipalité et moi-même vous convions toutes et tous, résidents de la Commune, à nous y retrouver.

Cette année encore, les pluies, omniprésentes au printemps mais de faible intensité, n'ont pas suffi à faire remonter le niveau des nappes phréatiques, ni à relancer le débit des sources.

Les épisodes caniculaires actuels ne vont rien arranger. Les agriculteurs sont les premiers impactés par ces aléas climatiques qui n'épargnent pas non plus les forestiers ni les jardiniers.

En ces temps tout aussi éprouvants pour les personnes âgées, les malades ou les enfants en bas âge, votre Municipalité reste vigilante, attentive et, bien sûr, à votre disposition.

Le Conseil municipal et moi-même souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre Commune.

Passez, toutes et tous, un bel été.

Alain BUJADOUX

Au Conseil Municipal

Le Conseil municipal a tenu quatre réunions durant le premier semestre 2019 : les 8 février, 8 mars, 8 avril et 29 mai. Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (<https://saintsilvainbellegarde.fr>), les comptes rendus de ces réunions, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que les textes des délibérations adoptées.

• **Communauté de communes**

Le Conseil municipal a approuvé le report du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026 du transfert à la Communauté de communes de la compétence relative à l'eau potable (transfert posant problème à certaines des communes de la Com-com ayant un réseau d'eau potable communal ; Saint-Silvain n'est pas directement concerné).

• **Comptes 2018 de la Commune**

- **Budget principal (exécution 2018) :**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		38 466,60 €	100 629,24 €	
Opérations de l'exercice	100 653,43 €	150 236,98 €	71 571,25 €	146 398,74 €
Totaux	100 653,43 €	188 703,58 €	172 200,49 €	146 398,74 €
Résultats de clôture		88 050,15 €	25 801,75 €	
Restes à réaliser			96 787,00 €	84 796,00 €
Totaux cumulés			122 588,75 €	84 796,00 €
Résultats définitifs		88 050,15 €	37 792,75 €	

Les **recettes de fonctionnement** (150 240 €) ont été inférieures (- 6200 € ; - 4,0 %) à celles de l'exercice 2017 (156 440 €), du fait de moindres remboursements de charges par la Com-com au titre de l'école (- 3 200 €) et de moindres produits exceptionnels (- 3 410 € ; libéralités reçues notamment). Les dotations, subventions et participations ont procuré 80 820 € contre 79 920 € en 2017, les impôts locaux 52 710 € contre 50 630 € en 2017 (+ 4,1 %) et 51 240 € en 2016, et les autres produits de gestion courante 11 390 € contre 13 880 € en 2017 (essentiellement les loyers des logements).

Le montant total des **dépenses de fonctionnement** (100 660 €) a été quasi égal à celui de l'exercice 2017. Les charges à caractère général se sont élevées à 49 990 € contre 46 530 € en 2017 (+ 3 460 € ; + 7,4 % ; du fait de dépenses plus importantes d'entretien courant de la voirie et des bâtiments communaux), les charges de personnel à 34 700 € contre 36 200 € en 2017 (diminution résultant de la prise en charge directe par la Com-com des rémunérations de l'agent travaillant pour l'école), les indemnités du maire et des adjoints à 13 290 € contre 13 400 € en 2017, et les intérêts des emprunts à 16 € contre 60 € en 2017.

Il en est résulté un **excédent 2018 de fonctionnement** de 49 580 € contre 56 340 € en 2017 (- 6760 € ; - 12,0 %). En y ajoutant les 38 470 € de résultats antérieurs reportés, le résultat total pour l'exercice 2018 ressort à 88 050 €, contre 145 190 € en 2017 (- 73 530 € ; - 39,4 %).

Les **dépenses d'investissement** ont sensiblement diminué, passant de 173 570 € en 2017 à 71 570 € en 2018 en raison de la fin des travaux d'aménagement du bourg (24 820 € contre 124 140 € en 2017), les travaux de voirie restant du même ordre qu'en 2017 (35 310 € contre 36 740 € en 2017). Les **recettes d'investissement** ont, en revanche, augmenté, passant de 124 690 € en 2017 à 146 400 € en 2018 ; contrairement à l'année précédente, elles ont excédé les dépenses d'investissement, dégagant une capacité nette de financement de 74 830 €, quand bien même les subventions d'investissement ont diminué de 51 810 € en 2017 à 27 300 € en 2018 ; les recettes de compensation de TVA ont peu varié, augmentant de 10 400 € en 2017 à 11 770 € en 2018.

La prise en compte des restes à recouvrer et des charges à payer à la fin de l'exercice atténue toutefois le contraste entre les exécutions 2017 et 2018 du budget d'investissement : alors qu'à la fin de 2017 les restes à recouvrer et les charges à payer s'élevaient respectivement à 12 400 € et 18 500 €, avec donc un **excédent net de charges à payer** de 6 100 €, cet excédent a presque doublé à fin 2018, atteignant 11 990 €, et, surtout, avec des montants de restes à recouvrer et de charges à payer à la fin de l'exercice beaucoup plus importants : respectivement 84 800 € (subventions d'investissement attendues) et 96 790 € (dont 54 640 € de dépenses d'aménagement du bourg et 31 000 € pour la réfection de la salle des associations) .

- **Budget de l'atelier (exécution 2018)**

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		6 072,21 €		12 941,99 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	4 915,42 €	2 622,70 €	0,00 €
Totaux		10 987,63 €	2 622,70 €	12 941,99 €
Résultats de clôture		10 987,63 €		10 319,29 €
Restes à réaliser				
Totaux cumulés		10 987,63 €		10 319,29 €
Résultats définitifs		10 987,63 €		10 319,29 €

Les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp, se sont élevées à 4 920 €. Il n'y a pas eu de dépenses de fonctionnement. Compte tenu des 6 070 € de résultats de fonctionnement reportés au titre des exercices antérieurs, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ressort à 10 990 €. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 620 €. Compte tenu de 12 940 € de résultats d'investissement reporté au titre des exercices antérieurs, le résultat d'investissement reporté à fin 2018 ressort à 10 320 €.

- **Affectation des résultats 2018**

. **pour le budget principal** : + 50 257,40 € de **résultat net de fonctionnement à reporter** au budget 2019 (= + 88 050,15 € d'excédent reporté, diminué des 37 792,75 € de besoin de financement pour la section d'investissement) et - 25 801,75 € de **résultat d'investissement également à reporter** (= + 74 827,49 € de résultat de l'exercice - 100 629,24 € de résultats reportés)

. **pour le budget de l'atelier** : + 10 987,63 € de **résultat net de fonctionnement à reporter** au budget 2019 et + 10 319,29 € de **résultat d'investissement également à reporter**.

• **Budget 2019 de la Commune**

- **Taux d'imposition 2019**

Ils restent inchangés depuis 2009, année d'adhésion de la Commune à la Communauté de communes Auzances/Bellegarde : taxe d'habitation : 5,63 % ; taxe foncier bâti : 6,75 % ; taxe foncier non bâti : 46,06 %.

A titre d'information : pour 2019, les taux d'imposition de la Communauté de communes diminuent pour la taxe d'habitation (13,61 % contre 13,74 % en 2018) ainsi que pour les deux taxes foncières sur le bâti et le non bâti (2,38 % contre 2,47 % et 4,61 % contre 4,68 %), mais ils augmentent pour la cotisation foncière des entreprises (CFE : 26,44 % contre 26,10 %).

- **Budget principal 2019**

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	79 050,00 €	Atténuations de charges :	200,00 €
Charges de personnel :	39 300,00 €	Produits des services :	4 600,00 €
Autres charges de gestion courante :	18 200,00 €	Impôts locaux :	48 500,00 €
Charges financières :	100,00 €	Dotations :	78 100,00 €
		Autres produits de gestion courante :	12 600,00 €
Virement à la section d'investissement :	58 407,40 €	Produits exceptionnels :	800,00 €
Total dépenses de fonctionnement :	195 057,40 €	Total recettes de fonctionnement :	195 057,40 €

Le montant total budgété des **recettes de fonctionnement** (78 100 €) comprend : 52 000 € de dotation forfaitaire de fonctionnement, 17 000 € de dotation de solidarité rurale, 3 000 € de dotation de péréquation (3 000 € budgétés), 2 500 € de dotation aux élus, 100 € de compensation de TVA au titre des charges de fonctionnement, 2 000 € d'allocation compensatrice de taxe foncière sur les propriétés non bâties, 1 400 € d'allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation et 100 € d'allocations compensatrices diverses. Les trois premières dotations (forfaitaire de fonctionnement, de solidarité rurale et de péréquation) ressortent en diminution de 2,0 % par rapport au montant total perçu en 2018.

Les impôts locaux sont budgétés pour 48 500 €, contre 48 770 € dans le budget 2018 (52 710 € effectivement encaissés). Les produits des services sont prévus en hausse, soit 4 600 € contre 3 890 € au budget 2018 (4 090 € effectivement encaissés), de même que les autres produits de gestion courante (loyers notamment ; 12 600 € contre 9 500 € en 2018 pour 11 390 € effectivement encaissés).

Le montant total budgété des **dépenses de fonctionnement** passe de 177 960 € en 2018 à 195 060 pour 2019 (+ 9,6 %). La principale augmentation résulte du transfert à la Commune de la charge du car assurant les navettes entre l'école de Saint-Silvain et la cantine de Bellegarde (+ 4000 €), en dehors de l'augmentation des charges de personnel (39 300 € pour 2019 contre 37 800 € au budget 2018) et des frais d'entretien de la voirie (15 000 €, contre 13 000 € au budget de 2018).

Les 2000 € prévus, comme en 2018, pour les **subventions aux associations** iront à l'ACCA, la Course de côte, au Comité des fêtes, à Feydra Tonnerre, au Football, au Judo, aux P'tits Loups, à Sportez-vous bien, aux lieutenants de l'ouvetterie, ainsi qu'à un bénéficiaire nouveau, l'association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXème siècle, à la condition que les demandes soient accompagnées des justifications nécessaires, une copie des comptes 2018 notamment.

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Restes à réaliser 2018 :	96 787,00 €	Restes à réaliser 2018 :	84 796,00 €
Déficit d'investissement 2018 :	25 801,75 €	Excédent de fonctionnement 2018 capitalisé :	37 792,75 €
Opérations d'équipement :	97 307,40 €	Subventions d'équipement :	23 400,00 €
Op. 11 « Terrains » :	500,00 €	FCTVA :	23 700,00 €
Op. 12 « Achat de matériels » :	5 907,40 €	Virement de la section de fonctionnement :	58 407,40 €
Op. 13 « Travaux de voirie » :	35 500,00 €		
Op. 14. « Salle polyvalente » :	12 400,00 €		
Op. 15 « Eglise » :	0,00 €		
Op. 16 « Aménagement du bourg » :	21 000,00 €		
Op. 17 « cimetière » :	5 000,00 €		
Op. 18 « Bâtiment mairie » :	17 000,00 €		
Emprunts et cautionnements :	8 700,00 €	Emprunts et cautionnement :	500,00 €
Total dépenses d'investissement :	228 596,15 €	Total recettes d'investissement :	228 596,15 €

Les **opérations d'équipement** prévues en 2019 (sous réserve de l'obtention des subventions demandées) s'élèvent à 97 310 € (montant arrondi) et se décomposent comme suit : 500 € terrains ; 5 910 € de matériels informatique et d'opérations diverses ; 35 500 € pour la voirie, dont : chemin du Chassain (13 000 €) ; routes de Chez Bardy (10 330 €), de Chez Marlière (4 450 €) et du Mont (1 420 €) ; place du cimetière (3 500 €) ; 12 400 € pour la salle polyvalente (réhabilitation électrique, sonorisation, étude d'architecte, mobilier) ; 21 000 € pour l'éclairage de l'extérieur de l'église et diverses opérations connexes ; 5 000 € pour le cimetière (jardin du souvenir, columbarium et banc) ; 17 000 € pour la réhabilitation de la façade de la salle des associations.

En ajoutant 8 700 € de remboursement d'emprunt, le montant total des dépenses d'investissement 2019, hors opérations 2018 non encore soldées, ressort ainsi à 106 010 €. Il sera financé comme suit : 23 400 € de subventions, 23 700 € de compensations de TVA, 58 410 € d'autofinancement, 500 € de cautionnement. La prise en compte en compte des charges restant à payer (96 790 €) et des restes à recevoir (84 800 €) au titre de 2018, ainsi que du financement de leur solde, porte à 228 600 € le montant total des recettes et des dépenses du budget d'investissement 2019.

- Budget atelier 2019

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général :	15 882,63 €	Autres produits de gestion courante :	4 900,00 €
Autres charges de gestion courante :	5,00 €	Résultat reporté de 2018 :	10 987,63 €
Total dépenses de fonctionnement :	15 887,63 €	Total recettes de fonctionnement :	15 887,63 €

Investissement :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Immobilisations en cours :	10 319,29 €	Excédent d'investissement 2018 :	10 319,29 €
Emprunts et cautionnements :	350,00 €	Emprunts et cautionnement :	350,00 €
Total dépenses d'investissement :	10 669,29 €	Total recettes d'investissement :	10 669,29 €

Les recettes de ce budget, uniquement de fonctionnement, sont constituées des loyers versés par la société Codechamp, soit 4 900 €. Les charges sont quasi nulles. Ces recettes s'ajouteront aux résultats reportés des exercices antérieurs (10 320 € à la section de fonctionnement, 10 670 € à la section d'investissement).

- **Emprunts**

Date début	Durée emprunt	Objet emprunt	Organisme prêteur	Taux 2019	Échéances 2019		Capital restant dû au 01/01/2020
					Capital	Intérêts	
2004	20 ans	Réhabilitation bâtiment mairie et logements	Crédit Agricole	0,019 %	6 555,07 €	7,48 €	32 794,09 €
2011	10 ans	Travaux de voirie Chez Aufaure et Rimareix	Département	0 %	800 €	0,00	1 600,00 €
2014	10 ans	Travaux de voirie VC n° 1	Département	0 %	800 €	0,00	4000,00 €

• ***Subventions DETR 2019***

Les demandes de subvention au titre de la dotation 2019 d'équipement des territoires ruraux (DETR) votées par le Conseil municipal en octobre 2018 ont été revues sur deux points.

S'agissant de la ***réhabilitation de la façade de la salle des associations***, il a fallu changer les trois fenêtres donnant sur la place, en mauvais état bien qu'en bois exotiques et relativement récentes (attributaire : entreprise GEAIX ; coût supplémentaire : 4 320,30 € HT avec boiseries en chêne).

S'agissant de l'***éclairage public***, le test d'un nouvel éclairage de l'extérieur de l'église par LED a été jugé concluant, pour autant que les subventions seront obtenues : amélioration de la mise en valeur nocturne du bâtiment, forte réduction de la consommation électrique. Pourront y être ajoutés un l'éclairage du cheminement au pied du mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère et un branchement électrique utilisable sur la place de l'église, par exemple, pour un camion de vente ambulante (attributaires : entreprises CARRE et HALIM-ELEC ; coût supplémentaire : 9 239,34 € HT).

• ***Indemnités des élus***

En application des textes réglementaires, les indemnités mensuelles (montants bruts) passent de 658 € à 661 € pour le Maire et de 230 € à 231 € pour les adjoints.

• ***Suppression du budget annexe***

Le budget annexe pour la location de l'atelier à la société Codechamp sera supprimé à compter de l'exercice 2020. La location sera alors intégrée au budget principal de la Commune. La formule du budget annexe a, en effet, l'inconvénient de ne pas permettre que les revenus nets de la location soient reversés au budget principal ; ils s'accumulent donc et restent inemployés.

- ***Demandes de dérogation pour des projets de construction***

Deux projets de construction de maison d'habitation, l'un au village des Barris, l'autre dans le bas du bourg, ont été refusés par les services de l'Etat au motif que les règles d'urbanisme applicables dans la Commune (le Règlement national d'urbanisme) n'autorisent pas à construire en dehors des parties urbanisées de la Commune (au sens de l'article L. 142-4, 3^{ème} alinéa du code de l'urbanisme). En conséquence, le Conseil municipal a mis en œuvre la procédure de l'article L. 111-4 du même code, consistant à appuyer les demandes de dérogation d'une délibération du Conseil dûment motivée. Il y a notamment fait valoir la proximité d'habitations voisines et des réseaux de desserte, l'intérêt économique et social pour la Commune, l'absence d'atteinte à l'environnement, ainsi que le fait que l'application des normes actuelles d'urbanisme revient à exclure peu ou prou toute construction nouvelle tant dans le bourg que dans la plupart des villages. Ultérieurement à la délibération du Conseil, les deux demandeurs de dérogation ont renoncé à leurs projets de construction sur les parcelles concernées.

- ***Achat de terrains par la Commune***

La Commune a acquis deux bandes de terrain afin de créer, à proximité du bourg, une boucle de promenade, en reliant le chemin de la fontaine Saint Silvain à celui des Écoliers (tronçon de retour au bourg par l'ancien relais de télévision).

La première (167 m² ; 4 m de large sur une quarantaine de long ; nouvelle parcelle AW 127), cédée pour un euro par M. Jean ALLAIRE, est une partie du pré AW 79 (exploité par M. Dominique BONNAUD) jouxtant la fontaine Saint Silvain. Située en lisière de la parcelle contiguë AW 80, elle permet de relier le chemin de la fontaine à la parcelle boisée communale AW 127.

La seconde, d'une superficie de 900 m² environ (3 m de large sur 300 m de long), est une partie de la parcelle boisée AW 140, exploitée et plantée récemment à proximité du bourg (zone du Planataud, au sud-est de la fontaine Saint Silvain). Cédée par M. Michel et Mme Colette SEJALON, elle est située en lisière des parcelles contiguës AW 125 (bois taillis) et AW 126 (terre) et permet de relier la parcelle boisée communale AW 127 au chemin rural qui part de la parcelle AW 140 et rejoint le chemin des Écoliers à hauteur du relais de télévision (prix d'acquisition de 0,3 €/m², soit 270 € environ). Comme dans le cas précédent, les frais de piquetage, de bornage et de clôture, ainsi que d'aménagement du sentier à certains endroits, sont à la charge de la Commune.

- ***Achat groupé d'électricité***

La commune a renouvelé son adhésion, pour les trois années à venir (2020-2022), au groupement d'achat mis en place par le Syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC). Ce groupement a permis, depuis 2017, de bénéficier de tarifs d'électricité compétitifs. Il a désormais rejoint celui des syndicats d'énergie de la région Nouvelle-Aquitaine, coordonné par le syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG).

- ***Service public de l'eau potable***

Le service public de l'eau potable est, à Saint-Silvain, assuré par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la Rozeille et son délégataire, l'entreprise Lyonnaise des eaux Suez Environnement (contrat 2018-2022). Ce réseau de 1 098 km dessert environ 12 500 habitants (8 328 abonnés, dont 141 à Saint-Silvain) d'une cinquantaine de communes relevant de trois communautés de communes. L'essentiel (95,77 %) de la ressource en eau provient de prises d'eau en surface sur la Rozeille (barrage de Beissat). Deux stations traitent l'eau, à Magnat-l'Etrange et à Poussanges. La consommation moyenne annuelle par abonné a été de 84,69 m³ à fin 2017. Pour une facture type de 120 m³, le prix TTC à fin 2017 était de 330,03 € TTC, soit 2,75 €/m³, contre

2,73 € fin 2016, la part revenant à la collectivité étant de 150,91 €, celle du délégataire de 150,91 € et les taxes et redevances de 53,21 € (données du rapport annuel 2017 soumis au Conseil municipal en février 2019).

- **Archives communales**

La Commune a choisi de conserver elle-même ses archives, avec une déclaration au préfet, l'accord du chef du service départemental des archives et l'engagement d'assurer la conservation dans de bonnes conditions et un accès au public pour les documents non accessibles sur le site internet des archives départementales.

- **Personnel communal**

Pour permettre la promotion de grade de la secrétaire de mairie, Mme Stéphanie GUINOT, son poste d'adjoint administratif territorial de deuxième classe a été remplacé par un poste d'adjoint territorial de première classe, dans les deux cas à temps non complet (17 heures par semaine).

- **Questions diverses**

Dans le cadre du **Grand débat national**, un registre d'expression citoyenne a été ouvert à la Mairie, et, à l'initiative du Conseil municipal, une réunion d'expression citoyenne s'est tenue le jeudi 7 mars à 19h30 à la salle polyvalente.

En réponse aux courriers du Maire, le président du Syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC), pour le réseau basse tension, et le directeur territorial pour la Creuse d'ENEDIS (ex ERDF), pour le réseau moyenne tension, ont indiqué qu'étant donné les dysfonctionnements effectivement constatés, l'enfouissement, à partir de Sannegrand, de la **ligne électrique** moyenne tension venant de Mautes et desservant ensuite Sannegrand/Les Barris, Chez Tavernes, Chez Mursolles, Murzeix et Chamy a été décidé et intégré au programme d'investissement d'ENEDIS pour 2020. Pour le réseau basse tension, le SDEC a programmé pour 2019 la sécurisation du raccordement en fils nus de Chez Mursolles. En revanche, s'agissant de la ligne moyenne tension entre Rimareix et La Pradelle, le Maire va intervenir de nouveau, en l'absence de travaux prévus par ENEDIS et alors qu'une nouvelle coupure accidentelle vient de se produire en juin.

Le **ramassage des encombrants** a eu lieu le 9 janvier, avec un regret réitéré par la Commune au SIVOM : le choix de cette période hivernale prive de ce service apprécié les nombreux résidents secondaires absents à cette époque de l'année.

L'Office national des **anciens combattants** et veuves de guerre l'a confirmé : après la dissolution (en instance) de l'association locale des anciens combattants, son drapeau ne pourra plus être utilisé, même lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre. Il ne pourra qu'être conservé dans un lieu approprié, par exemple dans les mairies de Saint-Silvain et/ou de Bellegarde.

En application du **règlement général sur la protection des données (RGPD)**, M. Alain GRASS, premier adjoint, a été désigné délégué municipal à la protection des données.

Dans la **cour de l'école**, la porte, en mauvais état, du local abritant le compteur électrique général du bâtiment de la Mairie et de la salle polyvalente, va être remplacée par une porte métallique coupe-feu.

La possibilité de créer un aménagement-promenade autour du **pont « romain » (ou « des mariés »)**, au Puy du Faux, va être étudiée, notamment en utilisant le chemin rural qui relie ce pont à celui de la route de Chez Aufaure, en longeant la rive gauche de la Tardes.

La nécessité d'actualiser le régime et le tarif des concessions du *cimetière* va être examinée.

Deux *inventaires* sont prévus : le premier recensant les chemins ruraux de la Commune, le second dressant l'état des lieux des parcelles boisées détenues par la Commune ou ses sections.

Une grille de protection sera prochainement installée sur la *fontaine* du village du Chassain. En fonction des risques observés, les autres fontaines et lavoirs de la Commune seront, s'il y a lieu, signalés (panneaux « danger ») ou protégés.

Travaux en cours : le mur de soutènement de la terrasse du restaurant, le cheminement au-dessous et l'empierrement du chemin rural du Chassain sont terminés ; l'escalier vers la salle polyvalente et la salle des associations sont presque achevés ; restent à réaliser au second semestre les réfections routières prévues au budget 2019, la rénovation de la façade de la salle des associations, avec changement de la porte extérieure (dans le même temps, la façade de l'école sera rénovée par la Communauté de communes) et les interventions sur l'éclairage public (si la subvention DETR est obtenue).

Travaux sur la route départementale n° 9

Des travaux de réparation du pont au lieu-dit « Les Trois-Ponts » sont actuellement en cours et se dérouleront en deux temps : circulation interdite et déviée du 24 juin au 12 juillet et reprise des travaux fin août-début septembre.



Une consolidation des arches, du radier, des piédroits et des cavités les plus profondes du pont est devenue nécessaire !

Les Elections

Européennes : le 26 mai 2019

Inscrits	214
Votants	118
Exprimés	111
Nuls + blancs	7
Participation	55,1 %
<i>La France insoumise</i> Manon AUBRY	15 - 13,5 %
Robert DE PREVOISIN	0 - 0 %
Renaud CAMUS	0 - 0 %
Florie MARIE	0 - 0 %
<i>Renaissance</i> Nathalie LOISEAU	18 - 16,2 %
Hamada TRAORE	0 - 0 %
Florian PHILIPPOT	0 - 0 %
Audric ALEXANDRE	0 - 0 %
<i>Urgence écologie</i> Dominique BOURG	1 - 0,9 %
Vincent VAUCLIN	0 - 0 %
<i>Les Européens</i> Jean-Christophe LAGARDE	2 - 1,8 %
<i>Envie d'Europe écologique et sociale</i> Raphaël GLUCKSMANN	8 - 7,2 %
Yves GERNIGON	0 - 0 %
Gilles HELGEN	0 - 0 %
<i>Le courage de défendre les Français avec Nicolas Dupont-Aignan</i> Nicolas DUPONT-AIGNAN	5 - 4,5 %
Sophie CAILLAUD	0 - 0 %
Thérèse DELFEL	0 - 0 %
<i>Lutte ouvrière</i> Nathalie ARTHAUD	1 - 0,9 %
<i>Pour l'Europe des gens, contre l'Europe de l'argent</i> Ian BROSSAT	4 - 3,6 %
François ASSELINEAU	0 - 0 %
<i>Liste citoyenne du Printemps européen</i> Benoît HAMON	7 - 6,3 %
Nathalie TOMASINI	0 - 0 %
<i>Prenez le pouvoir, liste soutenue par Marine Le Pen</i> Jordan BARDELLA	21 - 18,9 %
Cathy Denise Ginette CORBET	0 - 0 %
Antonio SANCHEZ	0 - 0 %
Pierre DIEUMEGARD	0 - 0 %
Christophe CHALENCON	0 - 0 %
<i>Alliance jaune, la révolte par le vote</i> Francis LALANNE	1 - 0,9 %
<i>Union de la droite et du centre</i> François-Xavier BELLAMY	12 - 10,8 %
<i>Europe écologie</i> Yannick JADOT	14 - 12,6 %
<i>Parti animaliste</i> Hélène THOUY	2 - 1,8 %
Olivier BIDOU	0 - 0 %
Christian Luc PERSON	0 - 0 %
Nagib AZERGUI	0 - 0 %

Halte aux déchets sauvages !



Le SIVOM a refusé, pour la deuxième fois, de collecter un conteneur jaune au village de Chez Villatte : des déchets de travaux de bâtiments (carrelage, placo-plâtre, stirodur, matériaux électriques, notamment) et des bouteilles en verre avaient été déposés à l'intérieur.

Et le terrain communal n'est pas non plus un lieu de dépôt de gravas et de déchets verts. Ceux-ci doivent être apportés à la déchèterie.

Etat-civil et nouveaux arrivants

Décès :

- M. SUREAU, le 11 janvier 2019 (ancien habitant de la Font-La-Vialle)
- Mme CAUQUOT, le 28 janvier 2019 (ancienne habitante de Chez Villatte)
- M. FLOCHET, le 25 avril 2019, du bourg
- Mme BAGNARD, le 10 mai 2019 (ancienne habitante de Chez Bardy et de Chez Marlière),
- Mme MONTAGNON, le 12 mai 2019 (mère de Roland MONTAGNON de Buxerette)

Toute notre sympathie aux familles

Nouveaux arrivants

- Justine BOSSERT aux Barris, depuis plusieurs mois (information omise en son temps par le Petit Journal, avec toutes ses excuses)
- Patricia et Hervé AUTIXIER, à Sannegrand
- Alexia PIGNIER et Marc LAPALUS, au Montgeteix
-

Bienvenue dans notre Commune

Vie scolaire

Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2019 (conseil d'école du 18 juin 2019)

- Mme Hélène JOSEPH (Saint-Silvain) : 9 CM1 + 8 CM2 = 17 élèves
 - Mme Sabrina SAINSON : 9 CE1 + 6 CE2 = 15 élèves
 - Mme Nathalie de LAGUERENNE : 10 GS + 6 CP = 16 élèves
 - Mme MEIRE : 9 MS + 5 PS + 2 TPS = 16 élèves
- TOTAL = 64 élèves



À compter de la rentrée scolaire prochaine, la Région Nouvelle-Aquitaine assurera la gestion directe du transport scolaire. L'inscription à ce service s'effectuera en ligne sur le site <https://www.nouvelle-aquitaine.fr>, **du 3 juin au 21 juillet 2019**. Le règlement est disponible sur le site transports.nouvelle-aquitaine.fr. Pour tout renseignement complémentaire ou pour obtenir un dossier « papier », vous pouvez contacter le service au 05 44 30 27 24.

Nouveau :

- tous les élèves utilisant le car matin et soir entre Bellegarde et Saint-Silvain doivent s'inscrire auprès de la Région (voir ci-dessus) ;
- la navette de midi à destination de la cantine sera dorénavant à la charge de la Commune au lieu de la Communauté de communes.

Les P'tits Loups en Marche : actifs pour les élèves du RPI !

L'association de parents d'élèves a pour but de financer des projets éducatifs, des sorties scolaires pédagogiques, ainsi que l'achat de matériel pédagogique pour le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Bellegarde – Saint-Silvain-Bellegarde. L'association des P'tits Loups propose aussi des moments collectifs afin de créer du lien entre parents ou des actions à destinations des enfants. Ainsi, nous avons mené, cette année scolaire, les actions suivantes décidées en assemblée générale : le café de P'tits Loups, Pizz'Assemblée Générale, la venue du Père Noël avec distribution de cadeaux, Repas dansant Fondu frites avec divers jeux, kermesse et fête de fin d'année !

Ces actions menées auront permis de financer, pour cette année scolaire : des sorties pédagogiques à hauteur de 532 euros, des jouets et jeux pour les classes et la cour de récréation à hauteur de 470,98 euros, et des jeux pour la garderie à hauteur de 171,59 euros.

Sans la participation des parents d'élèves, cette plus-value apportée aux écoles n'aurait pas été possible : merci à toutes et à tous !

Pour l'année scolaire 2019-2020, nous espérons pouvoir compter sur la participation toujours plus nombreuse des parents et souhaitons de très bonnes vacances d'été à tous les enfants ainsi qu'aux enseignantes qui les auront bien méritées !

Luc MARQUES, président

Souvenez vous !

Liste des maires de la Commune de Saint-Silvain-Bellegarde depuis sa création

- **Jean SIMONET (février 1790-décembre 1792)**
- **Pierre MOURGAND (décembre 1792-mai 1793)**
(mai 1793-janvier 1795 : la commune est réunie à celle de Bellegarde. L'arrêté de réunion, pris le 24 avril 1793 à Guéret par le directoire du département, a été annulé le 17 janvier 1795 à Paris par la Convention Nationale.)
- **Jean BOURDET (février-novembre 1795)**
- **Jean SIMONET (novembre 1795-octobre 1808)**
- **Jean JANICAUD (octobre 1808-octobre 1813)**
- **François COUDERT (octobre 1813-janvier 1816)**
- **François MOURGAND (janvier 1816-novembre 1820)**
- **Jean-Baptiste MOUNET (décembre 1820-septembre 1829)**
- **Jean (Jacques) PETIT (septembre 1829-août 1848)**
- **Jean JANICAUD (août 1848-mai 1853)**
- **Gilbert SIMONET (mai 1853-novembre 1864)**
- **Annet (André) BENNE (décembre 1864-septembre 1870)**
- **Léonard CHAMALY (septembre-novembre 1870)**
- **François (Etienne, Origène) SAUVANET (novembre 1870-mai 1871)**
- **Jean-Pierre JANICAUD (mai 1871-janvier 1878)**
- **Annet (André) BENNE (janvier 1878-mai 1884)**
- **Jules LEBLANC (mai 1884-juillet 1886)**
- **Jean-Pierre JANICAUD (juillet 1886-mai 1892)**
- **Félix ALHÉRITIÈRE (mai 1892-février 1944)**
- **Jean-Baptiste SAUGÈRE (mars-août 1944)**
- **Victor MOREAU (septembre-octobre 1944 ; président du comité local de libération)**
- **Eugène MARTIN (novembre 1944-mars 1971)**
- **Octave GLIGNY (mars 1971-mars 1983)**
- **Claude CHEVALIER (mars 1983-mars 1989)**
- **Olivier BERTRAND (mars 1989-mars 2008)**
- **Serge DUMONTANT (mars 2008-avril 2014)**
- **Alain BUJADOUX (avril 2014)**

Les temps forts de la Commune

✓ **Dimanche 10 février**

Organisé par le Comité des fêtes et animé par Isabelle RELIANT, le thé dansant s'est déroulé dans une ambiance très sympathique. Cette animation ne sera pas reconduite l'année prochaine en raison d'un résultat déficitaire sur les deux dernières années.



✓ **Jeudi 7 mars** : Réunion d'expression citoyenne organisée par la municipalité

Échantillon des sujets discutés :

- **la limitation de vitesse à 80 km/h** : permettre aux autorités de chaque département (préfet ou exécutif du département) de relever à 90 km/h la vitesse maximale autorisée sur les grands axes routiers de la voirie départementale (opinion majoritaire) ;
- **les retraites** : indexer les pensions sur l'inflation ; pas de pensions inférieures au minimum vieillesse (l'allocation de solidarité aux personnes âgées : 868,20 €/mois, depuis le 1er janvier 2019, pour une personne seule sans ressources) ;
- **l'utilisation d'internet** : maintenir une option « papier » pour toutes les formalités administratives ; implanter, dans les mairies ou les maisons/relais de service public, un guichetier polyvalent de proximité, il sera l'agent de liaison avec les principaux services publics (préfecture, CAF, impôts, CPAM, MSA, Pôle Emploi, etc.) et sera relié à chacun d'eux par vidéo transmission ;
- **l'urbanisme** : assouplir les règles de constructibilité applicables en zone de montagne, notamment l'exigence d'une succession d'au moins quatre maisons du même côté de la voie de desserte pour pouvoir construire (à 60 mètres au plus de la ou des maisons les plus proches) ;
- **bourses étudiantes** : prendre en compte, pour fixer leur montant, non seulement des ressources des parents, mais également des charges induites effectives (selon que la famille habite Saint-Silvain ou Limoges, les frais ne sont pas les mêmes pour un étudiant inscrit à Limoges) ;

- **l'égalité salariale hommes/femmes** à formation et fonction identiques : être plus contraignant avec les employeurs ;
- **santé** : l'accès aux soins – médecins généralistes, soins hospitaliers et urgences - est d'ores et déjà le problème n° 1 de la ruralité creusoise ; contrer l'aggravation croissante la désertification médicale devrait être la première priorité des pouvoirs publics nationaux, régionaux (ARS) et locaux ; la rémunération à l'acte pour les soins de premier recours (médecins généralistes, infirmiers, etc.), et à l'activité pour les hôpitaux et cliniques, pousse à la multiplication des actes et n'est plus adaptée aux besoins actuels (prévention, maladies chroniques, etc.) ; la livraison des médicaments à domicile en zone rurale pourrait être organisée à la façon d'un service public ;
- **collectivités et établissements publics locaux** : comme l'Etat ou les entreprises, les mettre en mesure (question des notification tardives des prévisions de recettes par l'Etat) de voter leurs budgets avant le début de l'année et non pas, comme aujourd'hui, dans la première quinzaine d'avril ; pas d'intercommunalités trop grandes en zone rurale ;
- **transports** : adapter l'offre de transports publics (du ressort de la région) à la ruralité et, de façon générale, aux besoins effectifs des usagers ; pour les lignes régulières de bus peu fréquentées, en développant le transport à la demande (réservation par appel téléphonique ou courriel six heures au plus tard avant le voyage) qui permet d'adapter la taille du véhicule aux nombre de passagers transportés ; par une offre de transport à la demande hors ligne régulière (point à point) qui facilite les déplacements des personnes sans voiture, notamment pour les habitants des villages isolés ;
- **exercice du droit de manifester** : si les violences ne peuvent être évitées, réfléchir aux autres moyens permettant aux citoyens d'exercer leur droit fondamental à exprimer publiquement leurs opinions, notamment leurs protestations (pétitions, médiateurs, etc.) ;
- **vote** : reconnaître le vote blanc (décompté comme un suffrage exprimé) ; en contrepartie, rendre le vote obligatoire ;
- **coût du logement** : si le problème ne se pose guère en Creuse, les loyers dans les grosses agglomérations atteignent des niveaux insupportables par rapport aux revenus.
- **politique d'aménagement du territoire** : avoir des politiques publiques volontaristes, nationales mais aussi régionales ; elles ont existé il y a quelques dizaines d'années, mais la promotion des métropoles les a remplacées, avec pour résultat une aggravation des déséquilibres : hyperconcentration urbaine, désertification rurale ; il faut aussi que les territoires ruraux sachent faire preuve d'esprit d'initiative, de dynamisme et de créativité, et sans que les projets ne soulèvent des oppositions systématiques de nature, à la longue, à décourager les innovateurs et les entrepreneurs ;
- **freins au développement** : en Creuse, avant tout adapter les formations (pénurie pour certains métiers, pour certaines qualifications - travaux manuels, mais aussi emplois de techniciens et d'ingénieurs) ; plus généralement, combattre la complexité administrative, l'inflation des normes, le niveau des charges, le manque de souplesse de la réglementation du travail ;
- **fiscalité locale** (celle qui a le plus augmenté depuis dix ans) : mesurer objectivement l'évolution des taux, en ajoutant systématiquement les parts communales et les parts intercommunales des impôt locaux; veiller à ce que les transferts de charges s'accompagnent des transferts des ressources correspondantes ; la disparition de la taxe d'habitation impacte les principes mêmes de la démocratie locale : aujourd'hui, l'impôt local voté par la commune finance à peine la moitié de ses dépenses de fonctionnement.

✓ Samedi 20 Avril :

Maryse et Jean-Claude MARTINAN se sont dit oui pour la deuxième fois ! La première fois il y a cinquante ans, et la deuxième, pour leurs noces d'or, le 20 avril dernier.

Maryse JACQUIER est née le 23 février 1947 à Lyon (69), dans le 1^{er} arrondissement et Jean-Claude MARTINAN le 24 avril 1946 à Montcombroux les Mines (03).



Ils se sont mariés le 11 avril 1969 à la Mairie du 3^{ème} arrondissement de Lyon. Ils ont passé la plus grande partie de leur vie à Lyon. Maryse, qui connaissait la Creuse pour y avoir passé toutes ses vacances à Chez Ruchon (commune de Saint-Alpinien) l'a fait connaître à Jean-Claude et c'est de toute évidence à Saint-Silvain qu'ils décidèrent de poser leurs valises pour leurs retraites, sans regretter "la grande ville". C'est en compagnie de leur famille et de leurs amis que Maryse et Jean-Claude se sont réunis devant la deuxième adjointe pour fêter cet événement dans la joie et la bonne humeur.

✓ Cérémonie du 8 Mai :



Lors de la cérémonie, une gerbe a été déposée devant le monument aux morts en présence de l'institutrice de Saint-Silvain et de plusieurs élus de Bellegarde ainsi que des habitants de la Commune. Le verre de l'amitié et du souvenir a été servi à la salle des associations tout juste rénovée.

✓ Vendredi 31 Mai : fête des voisins

Quel plaisir de se retrouver et de faire connaissance avec les nouveaux arrivants de la commune ! Chacun a apporté sa spécialité, de quoi provoquer une grande hésitation devant le buffet tellement bien garni et diversifié. Le quiz de cette année a été remporté par le village de Chez Aufaure ! Rendez-vous l'année prochaine...



✓ Samedi 29 juin : Concours de pêche au pont de Chez Aufaure

Recette de la réussite

Prenez :

- 180 heures de bénévolat sur l'année,
- 40 kg de truites Arc en Ciel ou 200 spécimens dont 3 de plus de 50 cm,
- une rivière ombragée,
- un terrain très aimablement prêté,
- de nombreux lots,
- 15 jeunes pêcheurs et 17 plus expérimentés,
- Françoise à la plancha,
- Lou, Hugo et Gillou à la buvette,
- Nana aux inscriptions et au bon déroulement,
- Gaétan, Silvain, Franck et Jean-Pierre dans le rôle de contrôleurs,
- Gilles à la distribution des lots,
- Jean-Louis (Monsieur le Président) au micro,

et voici un excellent concours de pêche, ambiance très amicale.

Classement adultes :

- 1^{er} Jean-Baptiste ALOUCHY
- 2^{ème} Xavier MEYNARD
- 3^{ème} Georges DESGLARGES
- 4^{ème} Pascal REDON
- 5^{ème} Raymond PICARD
- 6^{ème} Alain PETIT
- 7^{ème} Philippe TOTY
- 8^{ème} Bruno CUBAUD
- 9^{ème} Gérard ROUCHON
- 10^{ème} Régis RICHIN

Classement jeunes :

- 1^{er} Florine MOUTARDE
- 2^{ème} Jules et Adèle LAFOND
- 3^{ème} Romain MEYNARD
- 4^{ème} Mathis DESFEMMES
- 5^{ème} Oscar RUINAUD
- 6^{ème} Auguste RUINAUD
- 7^{ème} Benjamin MEYNARD
- 8^{ème} Théo DEMARGNE
- 9^{ème} Doriane BERGERON
- 10^{ème} Hugo PEINE



Jules, le plus jeune pêcheur



Florine, gagnante avec 11 truites

✓ Samedi 29 juin : fête de l'école à Saint-Silvain

En raison des fortes chaleurs, cette fête a été reportée. Une photo des élèves quittant l'école de Saint-Silvain a quand même été prise !



Hélène, l'enseignante de CM1-CM2, avec ses 12 élèves prêts pour la 6^{ème} en septembre (Blanche, Till, Gabriel, Odin, Augustin, Anthony, Oscar, Maé, Nolane, Clémence et Clara, sans oublier Elisa absente le jour de la photo.

3 élèves partent à Lyon

1 élève part à Cray (Valence)

3 élèves vont au collège d'Auzances

5 élèves vont au collège d'Aubusson

La Vallée Gourmande : une belle renommée internationale

„Wir mögen dieses Restaurant so gerne, weil man dort ausgezeichnet isst und weil es eine äußerst angenehme Atmosphäre hat. Die Bedienung ist besonders freundlich und charmant. Wir fühlen uns dort einfach wohl!“

« Nous aimons particulièrement ce restaurant, on y mange excellemment, l'atmosphère y est très agréable, le service est particulièrement chaleureux, nous nous y sommes tout de suite sentis très bien ! »

Christiane et Heinz Hannebach, de Schwaz en Tyrol, en Autriche

“We have eaten at the Valley Gourmande Restaurant a number of times, normally for lunch. We usually have the menu of the day. We have found the pot au feu and other ‘plats de jour’ really delicious. We love to eat on the terrace. The view of the Tarde Valley is stunning and makes a very special setting for lunch, together with family or friends. The waitress is very friendly and helps us with our menu choices. We really enjoy eating at the restaurant. We are already planning our next visit.”

« Nous avons mangé à la Vallée Gourmande plusieurs fois, habituellement pour le déjeuner. Nous prenons le menu du jour. On se régale toujours. Nous avons bien apprécié le pot-au-feu, mais d'autres plats du jour sont aussi délicieux. Nous aimons manger sur la terrasse avec vue sur la vallée de la Tardes. La serveuse est très gentille avec nous et donne de très bons conseils sur les plats. Nous attendons avec impatience notre prochain retour dans la commune pour y retourner. »

Patricia et Andrew, les Anglais du Faux

A vos Agendas

- **Lundi 22 juillet à 18 h** : Assemblée générale du Comité des fêtes à la salle des associations. Bienvenue à tous, venez donner vos idées...
- **Samedi 27 et dimanche 28 juillet** : course de côte de la Tardes

St SIlvain Bellegarde
Bellegarde en Marche

23

20^{ème} EDITION LA TARDES

COURSE de CÔTE

27-28 JUILLET 2019

Entrée Gratuite!

ESSAIS LIBRES SAMEDI APRES MIDI
A Volonté !!!

Buvette et restauration sur place
Dimanche Matin essais chrono

La course côte du MONT DORE sur Simulateur de pilotage
15 jours avant le MONT DORE réviser ou apprenez le tracé
2 Simulateurs à l'entrée du parc pilotes

FFSA
COUPE DE FRANCE MONTAGNE

LA CREUSE

france bleu creuse

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE
NOUVELLE AQUITAINE SUD

Bonjour à tous,

La Course de Côte de la Tardes se déroulera le dernier week-end de juillet.

Les essais libres (non chronométrés) se dérouleront le samedi 27 après-midi à partir de 15h. Le dimanche 28 sera la journée de la course : des essais chronométrés le matin et les manches courses l'après-midi (buvette et restauration rapide sur place).

L'année passée nous n'avons pu organiser l'épreuve faute d'ASA co-organisatrice (Association de sport automobile). Cette année une nouvelle ASA s'est jointe à nous afin de pouvoir réaliser l'épreuve !

Pour la 20^{ème} édition, l'entrée sera gratuite !

Une nouveauté vous attend, en plus de la course, cette année. Nous vous proposons de vous défier sur simulateur de pilotage sur le tracé de la course du Mont-Dore sur le parc. Tout le monde pourra essayer ses talents de pilotage (public, pilotes, mécanos, photographes...). Alors qui sera le meilleur ?!!

Ami public, nous vous attendons nombreux pour découvrir ou redécouvrir le spectacle apporté par les pilotes.

N'hésitez pas à me contacter si vous voulez des renseignements supplémentaires ou si vous voulez apporter votre aide dans l'organisation de ce weekend !

Nous nous excusons par avance auprès de vous riverains pour la gêne occasionnée durant la manifestation.

Aurélie RODRIGUES GASPAR - Présidente de l'Association - 06 16 83 40 37 -

► **Samedi 17 août** : fête champêtre au terrain communal

Au programme :

. concours de chevaux de trait, concours de pétanque, sciage au passe-partout, battage à l'ancienne avec fauchage de blé à la lieuse tirée par des chevaux, jeux pour enfants, démonstration de chasse à courre (sur leurre), trompe de chasse...

. Brocante dès 8 heures
. Restauration à midi : plateaux repas
. Restauration en soirée : entrecôte-frites



► **Samedi 31 août à 10 h 30** : inauguration du nouvel aménagement du bourg
Tous les résidents de la Commune sont invités à découvrir l'embellissement de la place de la mairie, la place de l'église, la terrasse du restaurant... et à partager le verre de l'amitié.

► **Samedi 21 et dimanche 22 septembre** : journées européennes du patrimoine, visites commentées de l'Eglise : le samedi à 11 h et à 15 h et le dimanche à 9 h 30 et à 15 h.

► **Dimanche 22 septembre** : fête patronale, pèlerinage à la fontaine Saint Silvain à 11 h suivi de la messe, repas de la Saint Silvain organisé par le Comité des fêtes à partir de 12 h 30.

► **Samedi 26 octobre** : 22^{ème} pot au feu organisé par l'association SYLVIA

► **Samedi 9 novembre** : concours de belote organisé par le Comité des fêtes.

► **Samedi 16 et dimanche 17 novembre** : préparation et distribution des petits-déjeuners de l'Association Trisomie 21 pour les communes de Saint-Silvain et de Bellegarde

► **Samedi 21 et dimanche 22 décembre** : distribution du Noël des aînés par le Maire et les conseillers municipaux.



Fermeture du secrétariat de Mairie du 8 août au 1er septembre

Si besoin, contacter : Alain BUJADOUX : 06.78.03.78.94
Alain GRASS : 06.71.41.17.91
Isabelle CARTON : 06.33.54.08.72
Jean-Marie BERTRAND : 06. 30. 49.07.76